



Politique sur le harcèlement

Le Conseil des Écoles Fransaskoises a pour mission de préparer les élèves du XXI^e siècle à la réussite scolaire, identitaire et culturelle selon les valeurs qu'il s'est définies. À cet effet, il valorise le développement du respect d'autrui, l'appréciation des autres et une conscience sociale chez ses élèves et tout le personnel.

Tel que décrit à la Loi sur la Santé, Sécurité du travail et au Code des Droits de la personne de la Saskatchewan, toute forme de harcèlement est interdite, tant au niveau d'une conduite inappropriée, d'un commentaire, d'un comportement, d'une action ou d'un geste par une personne :

- Qu'il soit basé sur des motifs protégés en matière de discrimination tels que l'ascendance, la nationalité ou le lieu de naissance, la religion, la déficience physique ou mentale, le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la situation de la famille, la réception d'aide financière du gouvernement ou l'orientation sexuelle.
- Qu'il constitue une menace pour la santé et la sécurité d'un individu.
- Qu'il soit de nature sexuelle comprenant toute conduite, tout commentaire, tout geste ou tout contact de nature sexuelle qui est offensante, non sollicitée ou non bienvenue.

Pour ce faire, le CÉF s'engage à fournir un environnement exempt de harcèlement sous toutes ses formes tant psychologique que physique. Pour concrétiser cet engagement, le déploiement des actions suivantes est mis de l'avant :

- Informer et sensibiliser l'ensemble de son personnel sur cette politique et la procédure advenant un non-respect de celle-ci ;
- Désigner les membres de son personnel responsable de gérer les plaintes ou les dénonciations de situations de harcèlement ;
- Enquêter, de façon confidentielle, toute allégation de harcèlement et, au besoin, recourir, à une assistance externe ;
- Prendre les dispositions nécessaires en matière de mesures disciplinaires pour corriger le comportement non conforme et, selon la gravité ou advenant une récidive, prendre les dispositions appropriées pouvant mener jusqu'au renvoi ;
- Supporter les autorités dans toute enquête d'allégation de harcèlement.

La réalisation de cette politique pourra se faire que par la participation de la direction, des employés, des élèves, des parents, des fournisseurs et des visiteurs.

Bernard Roy
Directeur de l'éducation
Conseil des Écoles Fransaskoises

Yvan Lebel
Président
Conseil Scolaire Fransaskoises

Direction de l'école